

Date d'envoi de la convocation : 20 juin 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 du mois de juin à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, M. Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, M. Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 2 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Jean-Michel JESUPRET qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBES

Absent et non représenté : 1 Mme Amandine VIGNERON

M. Alain BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20190703-
DL26062019-12-DE
Date de réception préfecture :
03/07/2019

N°DL26062019-12: Vente d'un local commercial situé place de la Gaîté à l'entreprise individuelle de vente au détail de fruits et légumes « le Panier d'Aurore »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'aménagement du secteur de la Gaîté, la Ville a édifié un bâtiment à usage exclusivement commercial de 416,50 m² d'emprise au sol.

Ce bâtiment comporte quatre locaux commerciaux dont un local de superficie murs intérieurs hors isolation de 124,29 m² destiné à la Poste, qui y sera délocalisée de son actuel emplacement avenue de la Libération.

Les trois autres locaux commerciaux ont été proposés à la vente « bruts de béton », à savoir simplement clos sans aménagements intérieurs et sans éléments d'équipements, réseaux de fluides en attente. Les superficies s'entendent murs intérieurs sans isolation.

Par délibération n°DL31012019-02, le conseil municipal a accepté de signer un pacte de préférence immobilière disposant que le prix de vente s'établirait entre 1 200,00 € HT et 1 300,00 € HT le m² à trois commerçants locaux ayant manifesté leur intérêt pour l'acquisition de ces locaux commerciaux, et notamment à l'entreprise individuelle de vente au détail de fruits et légumes « Le Panier d'Aurore » pour un local commercial de 58,55 m² à usage de commerce de primeurs. Le pacte de préférence a été signé le 15 mai 2019.

Le prix de cession a été fixé à 1 287,00 € HT le m².

VU le code général des collectivités locales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 19 juin 2019,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCEPTTE la cession à l'entreprise individuelle de vente au détail de fruits et légumes « Le Panier d'Aurore » d'un local commercial de 58,55 m² à usage de commerce de primeurs sis place de la Gaîté, au prix de 1 287,00 € HT le m², soit 75 353,85 € HT.

ARTICLE 2

CHARGE le notaire de la commune de la rédaction du compromis de vente le cas échéant et de l'acte authentique.

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente le cas échéant, les avenants éventuels et l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20190703-
DL26062019-12-DE
Date de réception préfecture :
03/07/2019